

## Lévesque, Claudette

---

**De:** robertap@videotron.ca  
**Envoyé:** 13 mars 2014 11:26  
**À:** Greffe  
**Objet:** À verser aux dossiers R 3863-2013 (observations)» et R3854-2013 (phase 2)

**Importance:** Haute

Régie de l'énergie  
Att. Mmes Pelletier et Ginger,  
Mesdames,

Je désire par la présente vous faire part de certains faits concernant le déploiement des compteurs intelligents par Hydro-Québec. Un samedi matin, au début de l'automne 2013, un employé de Cap- Gemini a garé son camion devant chez moi. Il a procédé à l'installation des compteurs sur ma rue. Je lui ai dit que je n'étais pas intéressée et que d'ailleurs je n'avais pas reçu la lettre avec option de retrait normalement envoyée par Hydro-Québec. Il m'a répondu que cela n'avait aucune importance et qu'il pouvait procéder à l'installation des compteurs. Il m'a parlé des frais élevés que je devrai déboursier si je refuse ces compteurs. Par la suite, j'ai envoyé à Hydro-Québec une lettre de non-consentement dans laquelle j'ai affirmé mon refus, ma volonté de conserver mes compteurs actuels et le fait que l'option de retrait devrait être gratuite.

J'ai même appelé Hydro-Québec pour leur dire que je n'avais pas reçu la lettre d'option de retrait.

J'ai reçu la lettre en question dans les semaines suivantes. J'ai donc envoyé une deuxième lettre de non-consentement (par courrier recommandé) dans laquelle j'ai réitéré mon refus, ma volonté de conserver mes compteurs actuels et le fait que l'option de retrait devrait être gratuite comme cela se fait ailleurs, notamment au Vermont.

Malgré cela, en février, une employée de Cap-Gemini m'a appelée à trois reprises afin de prendre rendez-vous avec moi pour remplacer les compteurs. J'ai expliqué à l'employée que j'avais envoyé deux lettres de non-consentement à Hydro-Québec, mais elle m'a répondu que c'est Cap-Gemini qui est le mandataire d'Hydro-Québec et que c'est avec eux que je dois parler. Je m'attends à ce qu'on continue de me rappeler, ce qui s'apparente à du harcèlement.

En conclusion, je réclame, comme l'ont déjà fait des dizaines de municipalités québécoises et tous les députés de l'Assemblée nationale, la gratuité inconditionnelle du droit de retrait pour les clients subissant le poison irradiant des compteurs déjà déployés. Je demande également que les phases 2 et 3 du déploiement des compteurs (couvrant le reste du Québec), ne soit PAS approuvées tant que des études d'impacts fiables et indépendantes n'auront pas démontré, hors de tout doute, que la technologie de relève sans fil choisie ne pose absolument aucun danger pour la santé humaine.

Cordiales salutations,

Roberta Peressini  
8342, rue de Pontmain  
St-Léonard (Qc) H1R 2R7  
Tél. 514-324-2574